

**Province de Québec**

**MRC de la Mitis**

**Municipalité de Sainte-Luce**

Session d'ajournement des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 17 mars 2008, à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse France St-Laurent, les conseillers Hugues Dionne, Nathalie Bélanger, Pierre Laplante et Anne A. Racine. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent. Étaient absents, les conseillers Michael Ouellet et Nathalie Pelletier.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Financement municipal
4. Avis de motion pour règlement amendant le règlement numéro R-2007-86
5. Avis de motion pour présenter un règlement de tarification pour les permis, certificats, demande de dérogation mineure, plan d'implantation et d'intégration architecturale et demande d'amendement au règlement de zonage
6. Affaires nouvelles
  7. Période de questions
  8. Fermeture de la session

**1. Ouverture de la session**

La mairesse, France St-Laurent procède à l'ouverture de la session.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2008-03-87

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté.

**3. Financement municipal**

2008-03-88

Il est proposé par madame Anne A. Racine et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Luce accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 918 400 \$ par billets en vertu des règlements numéros 389-97 et R-2006-70 au prix de 98 202 échéant en série 5 ans comme suit :

|            |        |                            |
|------------|--------|----------------------------|
| 73 800 \$  | 3,00 % | 1 <sup>er</sup> avril 2009 |
| 77 500 \$  | 3,15 % | 1 <sup>er</sup> avril 2010 |
| 80 900 \$  | 3,35 % | 1 <sup>er</sup> avril 2011 |
| 85 000 \$  | 3,50 % | 1 <sup>er</sup> avril 2012 |
| 601 200 \$ | 3,80 % | 1 <sup>er</sup> avril 2013 |

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**Financement municipal**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Luce se propose d'emprunter par billets un montant total de 918 400 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

| Règlement numéro         | Pour un montant de \$ |
|--------------------------|-----------------------|
| 389-97 (PADEM)           | 77 600                |
| 389-97 (part municipale) | 520 800               |
| R-2006-70                | 320 000               |

Attendu qu' il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Anne A. Racine et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général;

Que les billets seront datés du : 1<sup>er</sup> avril 2008;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|   |
|---|
| 1. 73 800 \$                              |
| 2. 77 500 \$                              |
| 3. 80 900 \$                              |
| 4. 85 000 \$                              |
| 5. 88 900 \$                              |
| 5. 512 300 \$ - 601 200 \$ (à renouveler) |

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 389-97 et R-2006-70.

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**4. Avis de motion pour règlement amendant le règlement numéro R-2007-86**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Laplante que lors d'une prochaine session du conseil, un règlement sera présenté pour amender le règlement numéro R-2007-86, qui décrète un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans le cours d'eau Parent.

5. **Avis de motion pour présenter un règlement de tarification pour les permis, certificats, demande de dérogation mineure, plan d'implantation et d'intégration architecturale et demande d'amendement au règlement de zonage.**

2008-03-91

Avis de motion est donné par le conseiller Hugues Dionne, que lors d'une prochaine session du conseil, un règlement sera présenté pour fixer la tarification pour les permis, certificats, demandes de dérogation mineure, plans d'implantation et d'intégration architecturale et demandes d'amendement au règlement de zonage.

6. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à cet item de l'ordre du jour.

7. **Période de questions**

Lors de cette période, des questions ont été posées aux membres du conseil, notamment sur les sujets suivants :

- Financement municipal
- Entente relative à la tarification concernant l'entraide pour une intervention du service de la protection contre l'incendie.
- Qui défraie les coûts pour les bris mécaniques des camions incendie lors d'une entraide.
- Problématique d'offrir une aide à la municipalité de Saint-Donat pour la protection incendie.
- Possibilités pour des subventions des gouvernements fédéral et provincial.
- Mauvaise condition du pavage sur la route 298, entre les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rangs.

8. **Fermeture de la session**

2008-03-91

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que la session soit et est levée.

---

France St-Laurent  
Mairesse

---

Jean Robidoux  
Secrétaire-trésorier et directeur général